



MAZARS
15 Quai Lamandé
BP 1146
76063 LE HAVRE
France



KPMG SA
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2021

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE

86, rue de l'Exode

50000 SAINT LO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 7 « provisions pour risques et charges : provisions en matière d'engagements sociaux » de la note « Note relative aux postes du bilan » de l'annexe, précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que le paragraphe 7 de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

Le paragraphe 6 « concessions gérées par la CCI » de la note « Note relative aux postes du bilan » de l'annexe, précise les modalités de fin de la concession du port de pêche de Cherbourg.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction, du Trésorier et de la Commission des Finances relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

MAZARS

LE HAVRE, le 16 mai 2022

KPMG SA

LE HAVRE, le 16 mai 2022

Joël THOMAS

Associé

Thomas FECAMP

Associé

BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2021			Exercice au 31/12/2020
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	227 192,67	220 845,11	6 347,56	5 197,32
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	3 014 538,87	321 678,24	2 692 860,63	2 710 450,66
CONSTRUCTIONS	30 989 733,37	15 686 320,43	15 303 412,94	15 551 598,99
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.	2 485 800,80	1 934 285,56	551 515,24	341 618,30
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	5 617 878,78	4 593 992,85	1 023 885,93	1 054 970,64
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	27 761,83		27 761,83	327 751,32
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				4 851 575,46
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS				
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	4 274 258,51	641 472,75	3 632 785,76	731 097,49
PRETS	262 763,89		262 763,89	275 184,43
PRETS AVCES INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	50 834,11	37 260,60	13 573,51	13 573,51
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	46 950 762,83	23 435 855,54	23 514 907,29	25 863 018,12
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTEES VERS/. CDES	1 460,00		1 460,00	1 464,78
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 777 918,45	1 087 016,77	4 690 901,68	7 147 567,80
AUTRES	946 788,88		946 788,88	879 489,01
CREANCES DIVERSES (3)	524 257,24		524 257,24	1 712 396,17
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES				
DISPONIBILITES	11 232 262,68		11 232 262,68	8 560 666,28
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	125 319,20		125 319,20	53 091,03
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 608 006,45	1 087 016,77	17 520 989,68	18 354 675,07
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	65 558 769,28	24 522 872,31	41 035 896,97	44 217 693,19
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN			3 663 012,15	762 493,07
(3) DONT A PLUS D'UN AN			53 825,44	94 677,24

BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL (Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS	6 370 856,47	6 370 856,47
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU	5 724 859,77	3 891 992,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 853 689,82	1 832 866,93
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 712 219,73	11 362 154,41
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 661 625,79	23 457 870,65
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		162 310,44
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		162 310,44
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	2 813 209,00	2 687 319,00
PROVISIONS POUR CHARGES	530 278,08	2 779 833,08
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	3 343 487,08	5 467 152,08
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)	3 789 236,74	6 983 740,33
- Dont Emprunts	3 681 195,23	6 983 740,33
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits	108 041,51	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	20 000,00	120 113,33
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	614 680,63	887 779,55
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 337 005,37	2 415 219,53
DETTES FISCALES ET SOCIALES	243 929,82	587 403,00
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	207 884,72	123 389,72
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	1 621 043,25	1 631 185,11
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 197 003,57	2 381 529,45
TOTAL DETTES	11 030 784,10	15 130 360,02
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	41 035 896,97	44 217 693,19
(1) DONT A PLUS D'UN AN	3 043 916,79	6 288 132,75
DONT A MOINS D'UN AN	7 986 867,31	8 822 227,27
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B	108 041,51	

	Budget Exécuté 31/12/2020 (A)	Budget Exécuté 31/12/2021 (B)	Différence (C) = (B) - (A)
	Net	Net	Ecart
TACFE TACVAE Contribution reçue Reliquats sur exercices antérieurs	5 006 184,00	4 118 083,00	(888 101,00)
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	5 006 184,00	4 118 083,00	(888 101,00)
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services)	323 924,92 11 067 386,70	8 526 105,33	(323 924,92) (2 541 281,37)
2 - Chiffre d'affaires	11 391 311,62	8 526 105,33	(2 865 206,29)
Production stockée Production immobilisée Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation - dont : taxe d'apprentissage - : Etat et divers - : Région et autres collectivités - : Europe Reprise sur provisions et amortissements Transferts de charges Autres produits Contribution reçue des services Quotes-parts de résultats sur op. faites en commun	10 981 052,37 9 219 268,73 485 324,03 1 276 459,61 2 606 253,14 62 930,96 147,40 2 619,88	12 877 335,99 11 528 080,32 195 425,67 1 153 830,00 3 175 610,23 182 091,43 3,17 2 619,88	1 896 283,62 2 308 811,59 (289 898,36) (122 629,61) 569 357,09 119 160,47 (144,23) 2 619,88
3 - Sous-total	13 650 383,87	16 237 660,70	2 587 276,83
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	30 047 879,49	28 881 849,03	(1 166 030,46)
Produits des participations Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprise sur provisions Transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cession de valeurs mobilières	6 546,73 84 600,00	6 117,00	(429,73) (84 600,00)
4 - Produits financiers	91 146,73	6 117,00	(85 029,73)
Opérations de gestion Cessions d'éléments d'actif * Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat * Autres produits exceptionnels * Reprises sur provisions Transferts de charges	119 728,38 1 538 598,74 1 453 973,80 10 367,26 9 241,48	8 945,48 3 118 159,72 2 317 314,48 1 970,57	(110 782,90) 1 579 560,98 863 340,68 (8 396,69) (9 241,48)
5 - Produits exceptionnels	3 131 909,66	5 446 390,25	2 314 480,59
Total des produits (1+2+3+4+5)	33 270 935,88	34 334 356,28	1 063 420,40
6 - Solde débiteur = Perte			
Total général (1+2+3+4+5+6)	33 270 935,88	34 334 356,28	1 063 420,40

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget Exécuté 31/12/2020 (A)	Budget Exécuté 31/12/2021 (B)	Différence (C) = (B) - (A)
	Net	Net	Ecart
Charges d'exploitation			
Parts contributives (A)			
Achats de marchandises variation de stock	262 458,26		(262 458,26)
Achats mat.premières et autres approv. variation de stock	35 234,00		(35 234,00)
Autres achats et charges externes	19 812 658,69	19 910 916,43	98 257,74
Impôts, Taxes et Versements assimilés	671 253,63	333 342,45	(337 911,18)
Salaires et traitements	2 081 805,35	915 707,71	(1 166 097,64)
Charges sociales	1 063 668,17	518 302,55	(545 365,62)
Dotations aux amortissements et prov. sur immobilisations : dotations aux amort.	2 151 190,27	1 728 321,08	(422 869,19)
sur immobilisations : dotations aux prov.			
sur actif circulant : dotations aux prov.	915 251,61	422 737,47	(492 514,14)
pour risques et charges : dotations aux prov.	479 456,00	414 110,00	(65 346,00)
Autres charges	317 322,69	497 046,40	179 723,71
Contributions versées aux services			
Sous-total (B)	27 790 298,67	24 740 484,09	(3 049 814,58)
Total (A +B) = I	27 790 298,67	24 740 484,09	(3 049 814,58)
Quotes-parts de résultat s/operations (II)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions	627 208,86	98 311,73	(528 897,13)
Interêts et charges assimilées	149 162,69	129 120,51	(20 042,18)
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
TOTAL III	776 371,55	227 432,24	(548 939,31)
Charges exceptionnelles			
sur opérations de gestion	222 889,15	42 699,66	(180 189,49)
sur opérations en capital	2 648 509,58	4 470 050,47	1 821 540,89
Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL IV	2 871 398,73	4 512 750,13	1 641 351,40
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	31 438 068,95	29 480 666,46	(1 957 402,49)
Solde créditeur = Bénéfice	1 832 866,93	4 853 689,82	3 020 822,89
TOTAL GENERAL	33 270 935,88	34 334 356,28	1 063 420,40

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

Modalités lors de la création de la CCI Ouest Normandie

Le décret n° 2015-1640 du 11 décembre 2015 porte création de la chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation,*
- *Indépendance des exercices,*
- *Permanence des méthodes comptables,*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de la circulaire n°1111 du 30 mars 1992. La méthode de base retenue pour l'évaluation des dépenses inscrites en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

- Fin de la concession du port de pêche Cherbourg au 31/12/2021 suivant le protocole d'accord signé le 19/02/2021 avec Ports de Normandie pour une reprise de l'activité par la SPL des Ports de Normandie.
- Création de la SAS Ouest Normandie avec un versement au capital de 3 000 k€
- Nutrifish : les bâtiments ont été repris par Ports de Normandie et, suite à la liquidation prononcée en date du 11/05/2020, le dénouement conduit à une perte sur créance irrécouvrable de 207 k€ pour CCION.
- Une année d'élections consulaires : du 27 octobre au 9 novembre 2021, les chefs d'entreprise français ont été appelés à voter par vote électronique afin de désigner leurs représentants dans les Chambres de Commerce et d'Industrie pour la mandature 2021 – 2026.
- L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Chambre Consulaire. Néanmoins, la crise sanitaire étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la Chambre Consulaire est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.
Dans ce contexte et à la date d'arrêté des comptes, la direction de la Chambre Consulaire dispose d'une bonne visibilité sur ses activités et n'a pas identifié de fait de nature à remettre en cause la capacité de la structure à poursuivre son exploitation.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

Note relative aux postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations corporelles et incorporelles

■ Principes Généraux

La mise en application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs sont devenues obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2005. Ces réglementations sont appliquées dans les comptes de notre CCI.

Les principes généraux et les modalités de mise en place ont été définis notamment en ce qui concerne :

- les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée réelle d'utilisation des biens, ainsi que de leur destination.
- l'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble.

Les actifs par composants concernés sont les constructions ainsi que les agencements et installations des constructions dont les durées d'amortissement ont évolué de la façon suivante :

Types de composants	Durée d'amortissement			
	Locaux d'activité		Locaux Bureaux	
	Nouvelle règle	ancienne règle	Nouvelle règle	ancienne règle
- Structure (dont honoraires)	30 ans	30 ans	60 ans	30 ans
- Toiture	30 ans		30 ans	
- Menuiserie extérieure	30 ans		30 ans	
- Etanchéité	30 ans		30 ans	
- Plomberie - Chauffage - Climatisation	20 ans		20 ans	
- Aménagements extérieurs: parking, clôture, portail, VRD (Voirie - réseau - divers)	20 ans		20 ans	
- Aménagements intérieurs: menuiserie intérieure, cloisons, faux plafonds, moquette, peinture	10 ans		15 ans	
- Courants forts - courants faibles : installations électriques, détection incendie - anti-intrusion, contrôle d'accès, téléphone, informatique	20 ans		20 ans	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

En application de l'avis du CNC n° 2004 – 15 du 23 juin 2004, les contrats de concession sont hors champ d'application de la décomposition des immobilisations par composants et ne sont donc pas mis en œuvre.

Les durées d'amortissement pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

Type de biens	Durée d'amortissement
Logiciels	3 à 5 ans
Fonds de concours	Variable en fonction de la destination et de la date de fin de concession
Matériel d'exploitation et outillage	3 à 30 ans
Terrains aménagés	10 à 35 ans
Installations d'accostage et d'amarrage	10 à 40 ans
Ensembles immobiliers	10 à 50 ans

Les fonds de concours enregistrés en immobilisations incorporelles se rapportant aux concessions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie du bien ou sur la durée restant à courir de la concession si celle-ci est plus courte.

2) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Les principales participations inscrites au bilan sont :

- CAPAM pour 357 K€ dépréciés à 100 %
- SAS Port de Cherbourg pour 360 k€
- SAS Ouest Normandie : 3 000 k€
- SAS Cité de la mer pour 112 k€
- SAS Investir Ensemble pour 420 K€ dépréciés à 67.5 %

3) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A noter 1 dossier majeur de créances douteuses :

- Un montant significatif de créance impayée par un mareyeur au port de pêche de Granville dont l'organisme de caution est défaillant et qui fait l'objet d'un suivi contentieux toujours en cours, avait fait l'objet également d'une provision pour l'intégralité des impayés ht au 31/12/2020 soit 396 k€ et a été reporté au 31/12/2021.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

4) Capitaux Propres

En milliers d'euros

	Total CCI	dont concessions
Apports	6 371 K€	- 5 116 K€
Report à nouveau	5 725 K€	177 K€
Résultat de l'exercice	4 854 K€	2 409 K€
Subventions	9 712 K€	
	26 662 K€	- 2 530 K€

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées.

5) Apports

La ligne APPORTS est composée du compte 102800 « Ecart d'ouverture du 1er bilan ».

Ce compte reprend les réserves, écarts de bilan d'ouverture, écarts de réévaluation, et le report à nouveau des anciennes CCI territoriales et du groupe FIM dans la CCI Ouest Normandie.

6) Concessions gérées par la CCI

En 2021, la CCI gère les concessions :

- Port de pêche de Cherbourg (jusqu'au 31/12/2021)
 - L'ancienne concession, décret ministériel 58.560 du 28 juin 1958, est venue à expiration après 30 ans de gestion. Une nouvelle concession, notifiée le 05 mai 1995, a été signée pour une durée de 30 ans à compter du 01 janvier 1992, jusqu'au 31 décembre 2021.
 - Un protocole d'accord de fin de concession du Port de Pêche de Cherbourg a été signé entre Ports de Normandie et la CCI Ouest Normandie le 19 février 2021 ; il précise les conditions financières dans lesquelles doit intervenir la fin de concession :
 - Répartition du fonds de roulement net négatif de la concession (cf. événements postérieurs à la clôture),
 - Indemnisation de la valeur nette comptable des biens de retour au montant de la valeur nette comptable des investissements, déduction faite des subventions y afférentes restant à amortir et diminué du montant du capital restant dû pour les emprunts repris par Ports de Normandie. La fin de la concession fait ressortir une indemnisation des VNC des biens de retour à hauteur de 460 k€.
 - Le transfert des provisions sociales : les seules provisions congés payés (CP) et Compte épargne temps (CET) sont transférées au concédant ou à son successeur et versées au plus tard au 30 juin 2022. Les autres provisions ont donc fait l'objet d'une reprise intégrale dans les comptes au 31.12.2021.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

- Centre d'essais dynamiques Caligny (CED1 et CED2)
- CED 1 : Le syndicat mixte du Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliqués au Matériaux (CIRIAM) a attribué par délibération n°90 du conseil en date du 07 mars 2012 à la CCI de Flers Argentan la délégation de service public pour la gestion du Centre d'Essais Dynamique (CED 1). Cet affermage est attribué pour une durée de 12 ans, à partir de la date de signature le 23 mars 2012.
- CED 2 : Le syndicat mixte du Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliqués au Matériaux (CIRIAM) a attribué par délibération n°2018-45 du conseil en date du 11 juin 2018 à la CCI Ouest Normandie la délégation de service public pour la gestion du Centre d'Essais Dynamique (CED 2). Cet affermage est attribué pour une durée de 10 ans, avec une prise d'effet de la délégation au 02 juillet 2018.

7) Provisions pour risques et charges : provisions en matière d'engagements sociaux :

Provision CCIR Indemnité de Fin de Carrière	1 267 860 €
Provision CCIR Allocation Ancienneté	531 535 €
Provision CCIR CMAC personnels détachés	1 013 814 €
Provision Ports CMAC chômage	79 728 €
Provision Service Général Mutuelle des retraités portuaires	450 550 €

- Provision pour indemnité de fin de carrière et allocation d'ancienneté

Les provisions à caractère social pour les agents mis à disposition sont enregistrées dans le compte provision CCIR. Elles concernent l'indemnité de départ en retraite et l'allocation d'ancienneté.

Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a émis une recommandation (n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003) précisant que les médailles du travail (de même que les prestations versées pendant la durée de la vie active du salarié) ne relèvent plus des règles relatives aux retraites et avantages similaires mais sont comprises dans le champ d'application du règlement n°2000-06 sur les passifs ce qui rend obligatoire leur comptabilisation en provisions pour charges.

Le calcul des provisions pour les personnels CCIR a été réalisé par un actuaire désigné par la CCIR.

Pour ce qui concerne les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté : la CCI de Région Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2021 (IFC et AA) :

- Taux annuel d'actualisation de 0.90 %
- Table de survie en activité Insee F 2008-2010
- Age de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non-cadres
- Taux de turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales par agents concernés (moyenne 57%)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

- Revalorisation annuelle des rémunérations de 1%

Le calcul des provisions pour les personnels relevant des SIC qui ne peuvent pas prétendre au dispositif de départ « pénibilité », a été réalisé sur des bases similaires à celles retenues par l'actuaire d'Ariel. L'hypothèse d'âge de départ est de 62 ans.

- Mutuelle des retraités

Depuis 2011, la CCI a repris la charge des mutuelles des retraités du Port de Commerce. La CCION a fait procéder par un actuaire à une mise à jour du dossier au 31/12/2017 courant 2018.

Cette actualisation tient compte par rapport à l'estimation initiale de 2014 de l'accord intervenu avec les organisations syndicales du port de Cherbourg le 26/02/2016 d'une prise en charge par la CCION de 2/3 du coût de la mutuelle limitée aux tarifs indemnisés pour l'année 2016.

Le montant de l'engagement est ainsi estimé à 450 550 euros au 31/12/2021.

- Dispositif pénibilité

Le calcul des provisions pour les personnels relevant des SIC (Services Industriels et Commerciaux) et pouvant prétendre au dispositif de départ « pénibilité » a été réalisé sur les bases d'actualisation et d'augmentation de l'actuaire désigné par Ariel avec une hypothèse actuarielle de 1.75 % et un taux d'actualisation de 0,90 %. L'hypothèse d'âge de départ débute à 55 ans sous conditions.

Cette provision a été constatée au 31/12/2021 et fait l'objet d'une reprise, en référence au protocole de sortie de la concession du Port de Pêche de Cherbourg, qui ne prévoit pas le transfert de cette provision.

- Risque chômage CMAC

Depuis le 01.01.2019, s'agissant du risque chômage, chaque CCI employeur ; CCIR en général, CCIT pour les agents des SIC restés à l'échelon territorial, est devenue son propre assureur.

La CCI de Région Normandie a suivi les directives du réseau CCI France et comptabilisé une provision pour charges à la clôture des comptes 2018 (charge exceptionnelle 687) afin de couvrir l'engagement total concernant :

- en premier lieu le « stock » de personnes indemnisées (les allocataires « en cours » et les allocataires « dormants »)
- en second lieu les personnes (permanents, CDI, CDD) dans les effectifs au 31.12.N et susceptibles de devenir allocataires dans le futur concernant d'une part, les agents pour lesquels une décision de rupture contrainte ou conventionnelle a été actée avant le 31.12.N, d'autre part, les agents en CDD à la date du 31.12.N, quelle que soit la date de fin prévisionnelle du contrat.

Une créance est constatée par les CCIR sur les CCIT pour le personnel MAD.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

A compter de 2019, les charges correspondant aux indemnités versées ainsi que les variations de provisions ont été traitées en charges et produits d'exploitation.

Cette provision a été actualisée au 31.12.2021 selon le résultat de l'étude confiée par la CMAC au cabinet SPAC pour évaluer le risque chômage à fin 2021 en fonction du solde disponible de droits à indemnisation des allocataires (la CMAC disposant individu par individu d'un tableau indiquant les droits acquis, les droits consommés et donc le solde disponible).

Le pourcentage de cette base à prendre en compte dans l'évaluation de la provision a été estimé par l'actuaire SPAC à partir d'une loi de probabilité de sortie du chômage (= « loi de maintien dans le chômage ») et le risque appréhendé individu par individu mais avec une loi de sortie/maintien commune pour le réseau.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2021 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 0 %
- Taux d'évolution de l'inflation de 1.70 %
- Taux de progression des ARE de 1.70 %
- Taux de prorogation des CDD de 0 %
- Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière Cadres de 22 ans
- Age de début de carrière non-Cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 15-17

Informations sur le compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat Comptable
Service Général	1 462 K€	-520 K€
Service Formation	2 604 K€	+ 2 965 K€
Service Divers Concessions	1 788 K€	+ 20 K€
Service Ports	2 672 K€	+ 2 389 K€
	8 526 K€	+ 4 854 K€

La Taxe pour Frais de Chambre (TCCI) versée par la CCIR s'élève à 4 118 k€ pour l'exercice 2021.

1) Activité d'enseignement

Depuis le 1/01/2016, les activités d'enseignement font parties des activités intégrées aux comptes de la CCI ON.

Précédemment, les CCI de Cherbourg Cotentin et de Centre et Sud Manche avaient décidé de mettre en commun leurs activités de formation au 1er Mai 1996, dans un Groupement Inter consulaire de la Manche (GIM).

Depuis le 1/1/2020, l'apprentissage est financé par les OPCO en remplacement du conseil régional y compris pour la participation à l'investissement.

Conformément aux préconisations de CCI France, suite à une analyse faite en lien avec la DGE et le référent auprès du groupe « réseaux consulaires » de la Compagnie nationale des

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

commissaires aux comptes (CNCC), les financements provenant des OPCO sont comptabilisés en subventions.

2) Information sur le personnel :

Les chambres de commerce et d'industrie de région (Article L.711-8 – 5°), dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, recrutent les personnels de droit privé et les affectent auprès des chambres de commerce et d'industrie territoriales ; mettent à disposition des chambres de commerce et d'industrie territoriales les agents publics, dont ceux soumis au statut prévu par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, après avis de leur président ; gèrent leur situation conventionnelle et contractuelle ou statutaire. Les dépenses de rémunération des personnels ainsi mis à disposition constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées.

Les effectifs MAD par la CCIR sont de 212.6 pour un montant facturé de 13 376 K€.

Les effectifs propres de la CCI Ouest Normandie (service Ports) sont de 22 ETP pour une masse salariale de 1 448 K€.

(cf. tableau 1 des effectifs joint)

3) Transactions avec les parties liées

Avec la SAS port de Cherbourg facturation d'une prestation administrative pour 86 K€ en 2021.

3) Traitements de fin de concession (charges et produits exceptionnels)

- La valeur nette comptable des biens de retour du Port de Pêche de Cherbourg s'élève à : 4 448 K€.
- Le montant des subventions d'investissements restant à amortir est de : 1 334 K€
- Le total du capital restant dû relatif aux emprunts du Port de Pêche est de : 2 654 K€

Le montant de l'indemnité VNC est donc égal à 460 K€.

Etablissement de comptes consolidés

La Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie procède à la consolidation de ses comptes avec ceux de :

- Port de Cherbourg SAS
- Investir Ensemble
- SAS Ouest Normandie

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

Evènements postérieurs à la clôture

- La liquidation de la SAS Port de Cherbourg au cours de l'exercice 2022 entraîne une affectation du résultat pour CCION de 1 570 262.84 € perçue en février 2022 et un boni de liquidation de 391 571.10 € à recevoir.
- Le protocole de sortie de la concession du Port de Pêche de Cherbourg prévoit la prise en charge à part égale du fonds de roulement négatif entre le concessionnaire et le concédant, déduction faite de la différence entre les subventions d'exploitation versées par le concédant tout au long de la concession, et les fonds de concours versés par le concessionnaire au concédant :
 - Le calcul de l'indemnité de clôture à recevoir de la part de Port de Normandie pour CCION s'élève à 1 325 380 €.
 - Une prise en charge à 50/50 des échéances de l'emprunt Société Générale (capital + intérêts) restantes à devoir a également été prévue pour un montant de 36 k€ à verser par le concédant.

Au plus tard le 1^{er} juin 2022, le concessionnaire communique au concédant le montant définitif du fonds de roulement net de la Concession et celui de l'indemnité de clôture ; le versement par le concessionnaire devant intervenir dans les 30 jours suivant cette communication.

- La Russie a lancé le 24 février 2022 une opération militaire en Ukraine. Cette opération a suscité les réactions indignées de nombreux pays. Pour l'heure, des sanctions économiques sont prises contre la Russie par l'Union européenne et les États-Unis. S'il est bien trop tôt pour en mesurer les répercussions, cette situation a déjà des impacts sur l'économie mondiale et française et jusque sur le territoire Ouest Normandie (hausse des prix sur les matières premières et l'énergie, pertes de marchés...). Les chefs d'entreprise sont invités à prendre contact avec la CCI, en capacité de faire remonter leurs difficultés et à leurs côtés, comme au plus fort de la crise COVID. Concernant la Chambre Consulaire, la direction n'anticipe pas d'impact remettant en cause la continuité d'exploitation de la structure.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice au 31/12/2021

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1)	262 763,89	16 652,88	246 111,01	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	50 834,11	50 834,11		- à 1 an au maximum à l'origine	108 041,51	108 041,51		
				- à plus d'1 an à l'origine	3 681 195,23	637 278,44	1 049 162,43	1 994 754,36
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	20 000,00	20 000,00		
Créances Clients et Comptes rattachés	5 777 918,45	5 724 093,01	53 825,44	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 337 005,37	2 337 005,37		
Autres	1 471 046,12	1 471 046,12		Dettes fiscales et sociales	243 929,82	243 929,82		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	207 884,72	207 884,72		
Charges constatées d'avance	125 319,20	125 319,20		Autres dettes (3)	1 621 043,25	1 621 043,25		
				Produits constatés d'avance	2 197 003,57	2 197 003,57		
TOTAL	7 687 881,77	7 387 945,32	299 936,45	TOTAL	10 416 103,47	7 372 186,68	1 049 162,43	1 994 754,36
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	4 014,65			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice	16 435,19			Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachés à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	662 360	220 558
Autres créances	828 896	2 239 441
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 491 256	2 459 999

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 021	50 605
Emprunts et dette financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	800 943	622 928
Dettes fiscales et sociales	204 272	359 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	2 038	232 892
Total	1 054 274	1 265 683

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Produits Constatés d'avance	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	2 197 004	2 381 529
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	2 197 004	2 381 529

Charges constatées d'avance	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'exploitation	125 319	53 091
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	125 319	53 091

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31/12/2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B					C				D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles	912 130,64	5 953,76		5 953,76			697 239,29	697 239,29			220 845,11
Frais d'établissement											
Frais de recherche et de développement											
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	262 518,64	5 953,76		5 953,76			47 627,29	47 627,29			220 845,11
Fonds commercial (1)											
Autres, immobilisations incorporelles en cours	649 612,00						649 612,00	649 612,00			
Avances et acomptes											
Immobilisations corporelles	29 842 569,59	1 764 839,67		1 764 839,67			9 071 132,18		8 570 339,73	500 342,45	22 536 277,08
Terrains	304 088,21	17 590,03		17 590,03							321 678,24
Constructions	14 701 443,59	984 876,84		984 876,84							15 686 320,43
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	2 008 735,19	150 167,37		150 167,37			224 617,00			224 617,00	1 934 285,56
Autres	4 642 771,76	227 396,54		227 396,54			276 175,45			275 725,45	4 593 992,85
Immobilisations corporelles en cours											
Immobilisations mises en concession	8 185 530,84	384 808,89		384 808,89			8 570 339,73		8 570 339,73		
Avances et acomptes											
Immobilisations financières											
Participations (c)											
Créances rattachées à des participations											
Titres immobilisés											
Prêts											
Autres											
TOTAL	30 754 700,23	1 770 793,43		1 770 793,43			9 768 371,47	697 239,29	8 570 339,73	500 342,45	22 757 122,19

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31/12/2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
Immobilisations incorporelles	917 327,96	7 104,00		697 239,29		227 192,67
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	267 715,96	7 104,00		47 627,29		227 192,67
Fonds commercial (1)						
Autres, immobilisations incorporelles en cours	649 612,00			649 612,00		
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	54 680 534,96	1 094 209,69	1 260 547,52	14 571 827,20	327 751,32	42 135 713,65
Terrains	3 014 538,87					3 014 538,87
Constructions	30 253 042,58	408 939,47	327 751,32			30 989 733,37
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	2 350 353,49	360 064,31		224 617,00		2 485 800,80
Autres	5 697 742,40	196 339,54		276 203,16		5 617 878,78
Immobilisations corporelles en cours	327 751,32	27 761,83			327 751,32	27 761,83
Immobilisations mises en concession	13 037 106,30	101 104,54	932 796,20	14 071 007,04		
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	1 600 277,05	3 004 014,65		16 435,19		4 587 856,51
Participations (c)						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés	1 274 258,51	3 000 000,00				4 274 258,51
Prêts	275 184,43	4 014,65		16 435,19		262 763,89
Autres	50 834,11					50 834,11
TOTAL	57 198 139,97	4 105 328,34	1 260 547,52	15 285 501,68	327 751,32	46 950 762,83

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES PROVISIONS

31/12/2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	2 687 319,00	321 720,00	195 830,00	2 813 209,00
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques	2 687 319,00	321 720,00	195 830,00	2 813 209,00
Provisions pour charges	2 779 833,08	84 137,00	2 333 692,00	530 278,08
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 779 833,08	84 137,00	2 333 692,00	530 278,08
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations	1 882 536,15	521 049,20	637 835,23	1 765 750,12
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	580 421,62	98 311,73		678 733,35
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	1 302 114,53	422 737,47	637 835,23	1 087 016,77
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	7 349 688,23	926 906,20	3 167 357,23	5 109 237,20

Exploitation : 836 847,47 3 175 610,23

Financière : 98 311,73

Exceptionnelle :

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE OUEST NORMANDIE

BUDGET EXECUTE 2021

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE TABLEAU N°1 ETAT DES EFFECTIFS

durée de l'emploi [1]	REGIME JURIDIQUE [2]	A.T. [3]	C.F.E. [4]	S.G - 3 et 4 [5]	C.F.A. [6]	Formation hors C.F.A. [7]	Ports [8]	Aéroports [9]	Aménagement [10]	P.E.E.C. [11]	Divers [12]	TOTAL (3) à (12) [13]
Année pleine	Statut											
	Convention Ports						21					21
	Contrats à durée indéterminée											
	Contrats à durée déterminée											
	SOUS-TOTAL 1						21					21
Année partielle	Statut											
	Convention Ports						1,02					1,02
	Contrats à durée indéterminée											
	Contrats à durée déterminée											
	SOUS-TOTAL 2						1,02					1,02
TOTAL GENERAL 1+2							22,02					22,02
Vacataires												

BUDGET EXECUTE 2021

Filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Informations financières				
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffres d'affaires
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)					
SAS Port de Cherbourg 2021	400 000	1 784 736	90,00%	47 672	4 709 885
Investir Ensemble 2020	496 960	-335 479	84,61%	-116 188	0
SAS Ouest Normandie 2021	3 000 000		100,00%		
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
. Valeur comptable des titres détenus				
= - brute	3 780 500			
= - nette	3 496 636			
. Montant des subventions accordées				
. Montant des prêts et avances accordés				
. Montant des engagements donnés				
. Montant des dividendes encaissés	0			

GARANTIES ET CAUTIONS ACCORDEES

Garantie (G) ou caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours	Dénomination du bénéficiaire	Observations
	TOTAUX		0		

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES LIEES A LA CHAMBRE

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux partenaires (2)	Situation nette	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (3)	Contributions de la Chambre pour l'exercice	En-cours des emprunts cautionnés par la Chambre
Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche (CAPAM) (bilan au 31/12/2020)	Coopérative	88%	Armateurs	-819 174	-206 135	62 899	néant	néant

(1) En % et en montant

(2) Principaux partenaires :

CG: Conseil Général
 CR : Conseil Régional
 V : Ville

ET : Etat
 EN : Entreprise
 I : Personne physique

OE:Organisme étranger

(3) Ou, à défaut, total des produits